



---

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

Carcassonne, le 28 Décembre 2018

## INONDATIONS DU 15 OCTOBRE 2018 : PROCEDURE CALAMITES AGRICOLES ARRETE MINISTERIEL DE RECONNAISSANCE

Suite à l'avis favorable du Comité National de Gestion des Risques en Agriculture, un arrêté ministériel de reconnaissance listant 204 communes sinistrées et précisant les dommages indemnifiables a été pris le 21 décembre 2018.

Cet arrêté sera diffusé aux mairies concernées, et permettra aux exploitants sinistrés qui n'ont pas encore déposé un dossier d'indemnisation auprès de la DDTM de le faire dans les trente jours suivant la publication en mairie.

Cet arrêté ainsi que les formulaires sont disponibles sur le site des services de l'État à l'adresse suivante :[aude.gouv.fr/inondations](http://aude.gouv.fr/inondations)

Contact presse :

Dominique BLANC – *Cheffe de la communication interministérielle*  
04.68.10.27.87

Marlène ARCIZET – *Assistante communication*  
04.68.10.29.82



Préfecture de l'Aude



@Prefet11



[www.aude.gouv.fr](http://www.aude.gouv.fr)